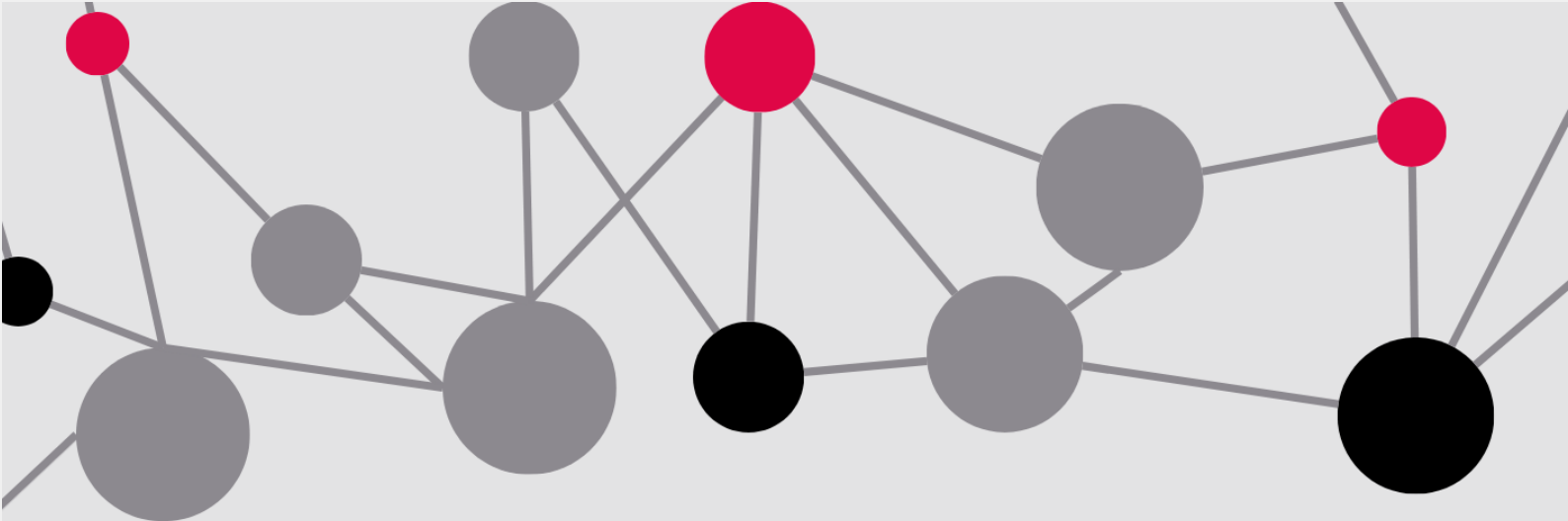




CATALOGUE DES FORMATIONS 2026

T E R R A P S Y
P S Y C H O L O G U E S S A N S F R O N T I E R E S



Mayotte
<http://www.terrapsy.org>

Avec le soutien de la
Fondation de France :

Projet
soutenu par

Fondation
de
France

Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Terra Psy-Psychologues sans Frontières est une association, loi 1901, créée en 2004, par des spécialistes de la santé mentale. Elle est née de l'identification des besoins de soutien psychologique des populations vulnérables, en situation de précarité, exilées, victimes de violences traumatiques ou basées sur le genre.

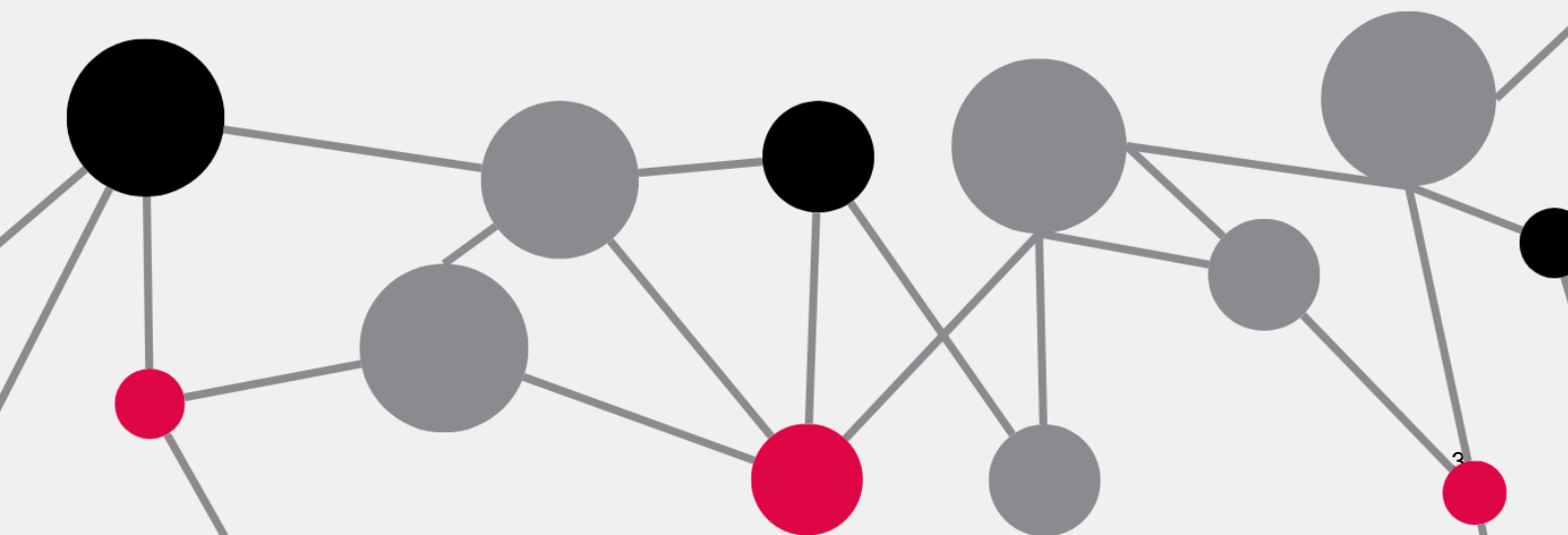
Depuis octobre 2015, Terra Psy-Psychologues sans Frontières accueille patients et professionnels dans son centre de consultation au Havre. L'association a également ouvert un second centre à Rouen en 2021, et, depuis 2022, elle intervient à l'échelle de toute la Normandie, grâce à l'ouverture d'un Centre Ressource « Santé, Précarité, Exil ».

Plus récemment, à la suite du cyclone Chido, l'association a choisi de déployer une mission sur le territoire de Mayotte afin de contribuer au renforcement de l'offre de soin en santé mentale. Une première phase d'intervention s'est concentrée autour de la mise à disposition de psychologues, dans le but de proposer un renfort auprès des élèves pour la rentrée scolaire de janvier 2025, ce, à la demande avec l'académie de Mayotte. L'équipe de psychologues a également pu soutenir, sous forme de groupes de parole et de debriefings, des professionnels et bénévoles. Enfin, elle a été présente sur les cliniques mobiles en partenariat avec d'autres organisations locales de manière quasi quotidienne, sur des zones de grandes vulnérabilités.

Au cours des 3 premiers mois de présence à Mayotte, Terra Psy-Psychologues sans Frontières a été sollicitée pour des mises en place de formations dans le champ de la santé mentale et de l'interculturalité. Un diagnostic des besoins à destination des professionnels et bénévoles a permis de confirmer ces demandes. C'est dans ce cadre que ce catalogue de formation vous est proposé. L'offre en formation vise à renforcer les compétences des acteurs locaux et à structurer une réponse pérenne aux enjeux de santé mentale à Mayotte. L'objectif est de former ceux qui interviennent déjà au quotidien sur le terrain, mais aussi de faire émerger de nouvelles ressources et d'outillées pour répondre aux vulnérabilités.

Les actions de formation s'adressent aux professionnels et bénévoles de la santé, de l'action sociale, médico-sociale, éducative, de la justice, de l'entreprise, etc. Les contenus s'appuient sur les questionnements et expériences rencontrés sur le terrain.

Haddia Diarra
Directrice et Psychologue Clinicienne



Sommaire

L'offre de formation de Terra Psy-Psychologues sans Frontières	6
• Le programme annuel de formation	6
• Les formations sur site	6
• Les intervenants de Terra Psy-Psychologues sans Frontières	6
• La démarche de Terra Psy dans la construction et l'animation des formations	7
• Informations importantes pour vos démarches d'inscription en formation	8
L'offre de formation 2026	9
La posture professionnelle et/ou de bénévole en contexte interculturel	
• L'écoute active et la posture professionnelle	11
• Prévenir les risques d'usure professionnelle dans le cadre du travail social	12
• L'écoute et la médiation interculturelle en santé mentale	13
Prendre soin de sa santé mentale	
• Premières approches en santé mentale	14
• Les compétences psychosociales et l'estime de soi	15
Retours d'expérience de formation	16
Informations pratiques	
• Les modalités d'accueil en formation	18
• Le règlement intérieur du pôle de formation de Terra Psy	19
• Les conditions générales de vente	22
• Comment financer votre formation	24
Bulletin d'inscription	25

L'offre de formation de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Les formations proposées par Terra Psy sont à la croisée des champs de la santé mentale, des thèmes relatifs à la migration et de l'interculturalité. L'association a la volonté de répondre aux besoins des acteurs (professionnels et bénévoles) qui accueillent et accompagnent des publics en souffrance psychique quelle que soit la raison.

Le programme annuel de formation présenté dans ce catalogue

Réactualisé chaque année, le catalogue de formation propose aux acteurs du territoire, des sessions de formation, réparties autour de plusieurs volets :

- « **La posture professionnelle et/ou de bénévole en contexte interculturel** » : au travers des différentes formations, il s'agira de fournir aux professionnels et bénévoles, des repères pratiques pour une meilleure prise en charge des populations vulnérables, et pour éviter l'épuisement professionnel
- « **La santé mentale dans une approche interculturelle** » : Cette thématique vise à mieux comprendre les représentations de la santé mentale. Aborder la santé mentale, en particulier sous l'angle de l'interculturalité, permet d'améliorer la prise en charge des publics vulnérables.
- « **Les compétences psychosociales** » : ce thème fait l'objet de nombreuses recommandations d'actions par l'OMS ou Santé Publique France, c'est pourquoi, il s'agira de comprendre comment travailler dans ce champ avec des publics de culture différente

Les formations sur site

La formation sur site permet de former une équipe de professionnels ou de bénévoles, issue d'un même organisme ou association, et confrontée à la même problématique. Les contenus des formations sont rédigés et adaptés à la demande du commanditaire.

Les formations peuvent être réalisées dans les locaux du commanditaire, ou dans des locaux de Terra Psy, si nécessaire.

Pour toute demande de formation sur site, veuillez contacter **Gwenaëlle Boscher (Chargée de mission)** via l'adresse mail suivante : **formation@terrapsy.org** ou **par téléphone au 09 82 25 62 45.**

Les intervenants de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Les intervenants de nos formations sont :

- **Les professionnels de l'association** : psychologues cliniciens, spécialisés dans la prise en charge des populations vulnérables, sur les questions interculturelles et le traumatisme psychique ; psychologue de la santé...
- **Des intervenants experts, partenaires de l'association** (anthropologue, politologue, etc.)



La démarche de Terra Psy dans la construction et l'animation des formations

La démarche de formation, pour les formations du catalogue (inter-entreprise), se déroule de la façon suivante :

- Demande d'inscription par le stagiaire ou son service de formation continu, pour une formation, auprès de Terra Psy-Psychologues sans Frontières via l'adresse mail suivante : **formation@terrapsy.org** ou via le numéro de téléphone suivant : **09 82 25 62 45**
- A réception de la demande, envoi d'un devis, accompagné des CGV, du programme de la formation et du Règlement Intérieur du pôle de formation de Terra Psy et d'une convention ou d'un contrat de formation directement au stagiaire ou à son service de formation contenue
- A réception de la convention ou du contrat de formation signé, envoi d'une confirmation d'inscription au stagiaire
- A J -1 mois : envoi au stagiaire d'une convocation (sur laquelle sont précisés les dates, lieu(x), horaires et objectifs de formation) accompagnée d'une fiche de recueil des attentes, du test de positionnement, du livret d'accueil et de la fiche d'information relative à la salle de formation
- Mise en place de la formation, avec établissement collectif du cadre de la formation au démarrage de celle-ci, puis recueil du ressenti de chacun tout au long de l'intervention afin d'adapter au mieux les contenus aux besoins des uns et des autres
- Au terme de la formation : évaluation de la satisfaction (par les stagiaires et le(s) formateur(s)) et passation du test d'évaluation des acquis de la connaissance
- A J +1 mois :
 - * Envoi des certificats de réalisation, à chaque stagiaire, accompagnées des supports de formation
 - * Envoi des factures de formation au stagiaire ou au service de formation continue de sa structure
- A j + 6 mois, envoi d'un questionnaire d'évaluation d'impact de la formation auprès du commanditaire/financier et de chaque stagiaire

ATTENTION : Pour une formation en inter-entreprise, le délai d'accès est fixé préalablement **par la publication du calendrier de formation** dont la planification est établie d'une année sur l'autre. De nouvelles planifications peuvent venir s'ajouter en cours d'année.

La démarche de construction d'une formation à la demande (formation en intra-entreprise) auprès de Terra Psy repose sur plusieurs étapes :

- L'exploration des attentes et des besoins des professionnels et/ou bénévoles à former
- La rédaction d'une offre technique et financière en réponse à l'évaluation de la demande, transmise au commanditaire, accompagnée des documents à transmettre aux stagiaires avant inscription définitive à la formation (le programme de la formation et le Règlement Intérieur du pôle de formation de Terra Psy)
- La construction de la formation après accord de l'offre technique et financière par le commanditaire, comprenant :
 - * La construction pédagogique (recherche d'intervenant si nécessaire, construction des contenus, etc.)
 - * La construction administrative (création des fiches de recueil des attentes, des convocations, fiches d'émargement, etc.) à réception de la liste des stagiaires par Terra Psy
- La mise en place de la formation sur site
- L'évaluation de la formation (par les stagiaires et le(s) formateur(s)) et des acquis de connaissances
- La rédaction et l'envoi des certificats de réalisation à chaque stagiaire
- La finalisation du dossier de formation (envoi du bilan de formation au commanditaire, accompagné de la facture de formation)
- A j + 6 mois, envoi d'un questionnaire d'évaluation d'impact de la formation auprès du commanditaire/financier et de chaque stagiaire

ATTENTION : Pour une formation en intra-entreprise, nos offres techniques et financières précisent un délai d'accès pour chaque projet. Les délais d'accès moyens sont généralement compris entre 3 et 6 mois à compter de la date de signature de la proposition financière.

Informations importantes pour vos démarches d'inscription en formation

Noms/Prénoms et fonctions des responsables de l'association Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Haddia DIARRA, Directrice et Psychologue clinicienne
Samantha SAM, Responsable Administrative et Financière
Alice LECOQUIERRE, Coordinatrice de projets

Référente du Pôle de formation

Gwenaëlle BOSCHER, Chargée de mission
09 82 25 62 45 ; 07 45 06 32 41
formation@terrapsy.org

Secrétariat

Pour tout contact avec le secrétariat, veuillez envoyer votre demande via l'adresse mail suivante : secretariat@terrapsy.org ou nous contacter au **09 82 25 62 45**

Adresses et modalités de contact

Siège social de Terra Psy : 16 Avenue de Frileuse - 76610 Le Havre
09 82 25 62 45 ; secretariat@terrapsy.org

Antenne de Mayotte : 21 avenue Abdallah Houmadi, M'Tsapéré - 97600 Mayotte
09 82 25 62 45 ; formation@terrapsy.org

Codes administratifs

N° de Déclaration d'Activité : 28 76 064 7976 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
N° SIRET : 789 210 069 000 58
Code APE : 8899 B

Certification Qualiopi

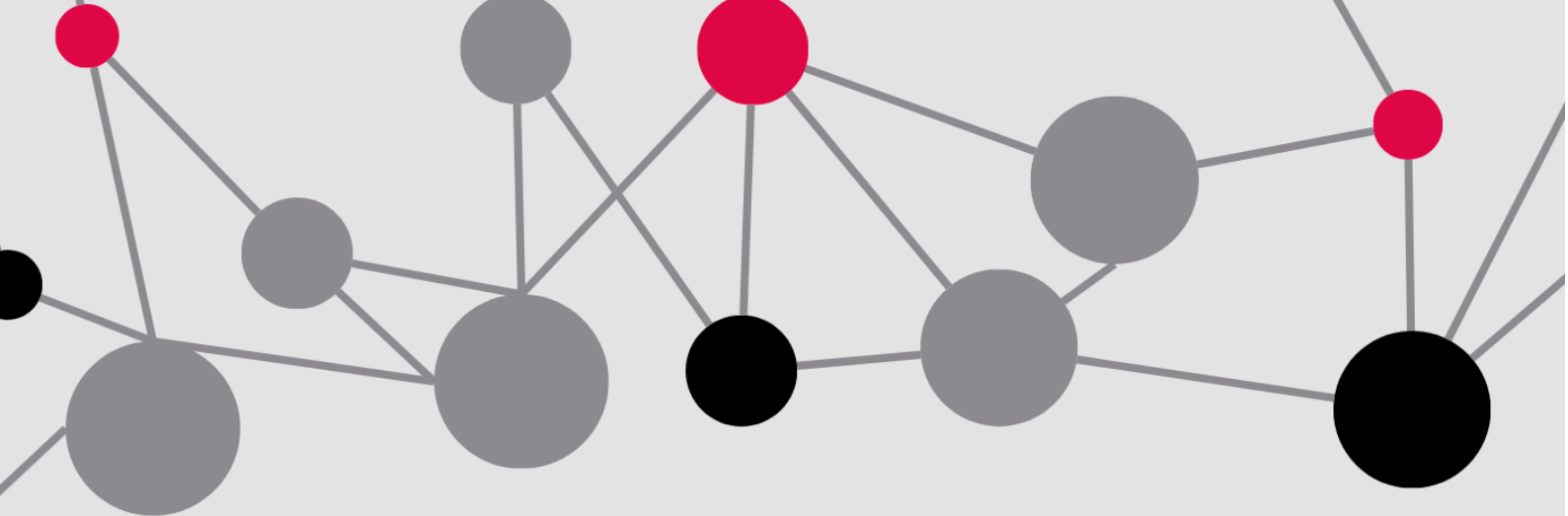
Depuis le 2 mars 2023, Terra Psy-Psychologues sans Frontières bénéficie de la certification Qualiopi pour ses **actions de formation**.

L'agrément Qualiopi garantit la qualité des prestations en formation, selon 7 critères :

- Les conditions d'information du public
- L'adaptation des prestations en fonction des besoins des publics
- L'adaptation des prestations, des modalités d'accueil et d'accompagnement des actions de formation
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement avec les prestations proposées
- La qualification et les compétences des intervenants de l'association
- La veille pédagogique, thématique et juridique
- Le traitement des réclamations et des appréciations formulées par toutes les parties



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



L'OFFRE DE FORMATION 2026

T E R R A P S Y
P S Y C H O L O G U E S S A N S F R O N T I E R E S



L'écoute active et la posture professionnelle

Dans le cadre des missions d'accompagnement des publics vulnérables, la qualité de l'écoute et de la posture professionnelle constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs de terrain. Cette formation vise à renforcer ces compétences relationnelles pour tous les professionnels et bénévoles en contact avec des personnes en difficulté. Lors de ces deux journées, les fondamentaux de l'écoute active et les postures favorisant la relation d'aide seront abordés à travers des exercices pratiques et des apports théoriques. L'objectif est de développer une écoute véritablement empathique tout en maintenant un cadre professionnel bienveillant. Cette approche concrète permettra à chaque participant d'améliorer ses pratiques quotidiennes et la qualité de l'accompagnement proposé.

Durée de la formation : 12 heures

Dates :

- session 1 : 21-22 mai 2026
- session 2 : 11 et 12 juin 2026

Horaires : 8h30 - 15h30

Formation en présentiel

Lieu : A préciser ultérieurement

Public visé : Tout professionnel et bénévole du secteur sanitaire et social, éducatif et pédagogique, ayant des missions d'accueil, d'accompagnement ou travaillant en lien avec un public en souffrance psychosociale

Prérequis : Aucun

Coût par personne : Coût pédagogique pris en charge

Objectif général de la formation

Améliorer la posture professionnelle et bénévole en développant des capacités d'écoute active et d'empathie

Objectifs d'apprentissage

- Citer les principes de l'écoute active
- Décrire les éléments importants de la communication non-verbale
- Présenter les émotions de base et leur impact dans la communication

Contenu

Séquence 1 : Qu'est-ce que l'écoute active

- Définition, origines et enjeux
- Les freins à l'écoute
- Quelles différences entre écouter, entendre et comprendre

Séquence 2 : Les techniques de l'écoute active

- L'écoute active à travers le langage oral : la reformulation, le questionnement et les silences
- L'écoute active à travers le langage corporel (la posture d'ouverture à l'écoute)

Séquence 3 : La communication non verbale et l'empathie

- Lecture du langage corporel
- Le décryptage des émotions

Séquence 4 : La posture professionnelle, entre distance et présence dans les échanges

- La posture professionnelle selon les contextes
- Considérer l'Autre (=la personne écoutée) en tant que personne
- La neutralité bienveillante et le cadre d'intervention
- Impact de la posture sur l'image et la crédibilité

Séquence 5 : La gestion de ses émotions en situation d'écoute

- Savoir dire les choses avec tact
- Savoir identifier ses émotions et les réguler
- La communication non-violente

Séquence 6 : Vers qui orienter en cas de besoin

- Les acteurs-ressources du territoire

Intervenante : Psychologue clinicienne de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Pour toute demande de renseignements et/ou d'inscription, veuillez contacter le pôle formation via l'adresse mail suivante : formation@terrapsy.org ou par téléphone : 09 82 25 62 45

Prévenir les risques d'usure professionnelle dans le cadre du travail social

Le travail social expose parfois à des situations de stress, de surcharge émotionnelle et de fatigue professionnelle. Les professionnels sont souvent confrontés à la souffrance, aux crises familiales ou sociales, et doivent répondre à des exigences organisationnelles parfois lourdes. Ces défis peuvent générer une usure professionnelle qui impacte la santé, la motivation et la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires. Cette formation propose d'identifier les signes et les facteurs de risque de l'usure professionnelle. Elle offre des outils concrets pour prévenir le stress et le burn-out, individuellement et collectivement.

Durée de la formation : 12 heures

Dates : 26 et 27 octobre 2026

Horaires : 8h30 - 15h30

Formation en présentiel

Lieu : A préciser ultérieurement

Public visé : Tout professionnel et bénévole du secteur social, éducatif et pédagogique, ayant des missions d'accompagnement et de soutien

Prérequis :

Coût par personne : Coût pédagogique pris en charge

Objectif général de la formation

Prévenir l'usure professionnelle en identifiant les facteurs de stress et favoriser le bien-être au travail.

Objectifs d'apprentissage

- Identifier les facteurs de stress et de risque d'usure professionnelle dans le travail social.
- Mettre en place des stratégies individuelles et collectives de prévention.
- Développer des pratiques professionnelles favorisant le bien-être et la résilience au travail.

Contenu

Séquence 1 : Comprendre l'usure professionnelle

- Définitions : stress, fatigue compassionnelle, burn-out
- Symptômes et signes précoces d'usure professionnelle
- Conséquences sur la santé et la qualité de l'accompagnement

Séquence 2 : Identifier les facteurs de risques

- Facteurs organisationnels : surcharge de travail, manque de ressources, gestion et management
- Facteurs relationnels et personnels
- Analyse des situations professionnelles à risques

Séquence 3 : Stratégies individuelles de prévention

- Techniques de gestion du stress
- Gestion des émotions et régulation affective
- Équilibre vie professionnelle / vie personnelle

Séquence 4 : Stratégies collectives et organisationnelles

- Communication et résolution de conflits
- Organisation du travail et gestion des priorités
- Mise en place de pratiques de prévention dans l'équipe

Séquence 5 : Développer la résilience au travail

- Construire une posture professionnelle protectrice
- Cultiver le bien-être et la motivation au travail
- Identifier et mobiliser les ressources internes et externes

Intervenante : Psychologue clinicienne de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Pour toute demande de renseignements et/ou d'inscription, veuillez contacter le pôle formation via l'adresse mail suivante : formation@terrapsy.org ou par téléphone : 09 82 25 62 45

L'écoute et la médiation interculturelle en santé mentale

Le travail d'interprétariat et/ou de médiation requiert une posture spécifique et réfléchie, afin d'apporter une aide optimale au bénéficiaire tout en garantissant un cadre sécurisant pour le médiateur comme pour le professionnel. Cette formation, fondée sur une approche interculturelle, a pour objectif de professionnaliser les interprètes et médiateurs. Au cours de cette journée, la posture d'écoute, les notions fondamentales de santé mentale, ainsi que les risques associés à l'exercice du métier d'interprète seront abordés.

Durée de la formation : 6 heures

Date : 5 mai 2026

Horaires : 8h30 - 15h30

Formation en présentiel

Lieu : A préciser ultérieurement

Public visé : Tout professionnel et bénévole ayant des missions de médiation et d'interprétariat de publics migrants/allophones

Prérequis : professionnels et bénévoles ayant des missions de médiation et d'interprétariat

Coût par personne : Coût pédagogique pris en charge

Objectif général de la formation

Professionaliser l'interprétariat dans le domaine médico-social

Objectifs d'apprentissage

- Identifier les éléments de la juste posture professionnelle d'un médiateur/interprète
- Citer les différents principes de l'approche interculturelle
- Sensibiliser à l'écoute en santé mentale

Contenu

Séquence 1 : Introduction à la santé mentale

- Définition de la santé mentale
- Facteur influençant la santé mentale
- Reconnaître les signaux d'alerte

Séquence 2 : Représentation culturelle de la santé mentale

- Culture et tabou social
- Penser sa santé en culture
- Modèle culturel spécifique

Séquence 3 : Ecoute et accompagnement

- L'accueil et la juste distance
- La posture d'écoute
- La question du transfert/contre-transfert

Séquence 4 : Gestion de l'impact psychologique

- Reconnaître les signaux d'alerte
- Supervision et espace de parole

Intervenante : Psychologue clinicienne de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Pour toute demande de renseignements et/ou d'inscription, veuillez contacter le pôle formation via l'adresse mail suivante : formation@terrapsy.org ou par téléphone : 09 82 25 62 45

Première approche en santé mentale

La santé mentale est un pilier essentiel du bien-être et de l'épanouissement personnel, en particulier dans des contextes multiculturels comme celui de Mayotte. Cette formation a pour objectif d'apporter aux professionnels des secteurs social, éducatif, médico-social et associatif, une compréhension solide des enjeux de la santé mentale, tout en tenant compte des spécificités culturelles et sociales de l'île. Au cours de ces deux jours, les participants découvriront les fondements de la santé mentale, avec des focus particuliers sur la crise suicidaire, la crise spirituelle et l'addictologie. Grâce à des apports théoriques et des mises en situation pratiques, les participants acquerront des outils pour repérer les signaux de détresse, accompagner les publics vulnérables et favoriser un climat de prévention et de soutien adapté aux réalités culturelles de l'île.

Durée de la formation : 12 heures

Dates :

- Session 1 : 21-22 septembre 2026
- Session 2 : 23-24 septembre 2026

Horaires : 8h30 - 15h30

Formation en présentiel

Lieu : A préciser ultérieurement

Public visé : Tout professionnel et bénévole du secteur sanitaire et social, éducatif et pédagogique, ayant des missions d'accueil, d'accompagnement ou travaillant en lien avec des personnes en souffrance psychosociale

Prérequis : Aucun

Coût par personne : Coût pédagogique pris en charge

Objectif général de la formation

Permettre une meilleure compréhension des troubles en santé mentale afin d'améliorer la prise en charge

Objectifs d'apprentissage

- Définir ce qu'est la santé mentale
- Présenter des outils de prévention et d'accompagnement
- Décrire différents troubles en santé mentale

Contenu

Séquence 1 : Comprendre ce qu'est la santé mentale

- Introduction à la santé mentale
- Les troubles de la santé mentale
- Les facteurs de protection et de vulnérabilité en santé mentale

Séquence 2 : Un focus sur la crise suicidaire

- Qu'est-ce qu'une crise suicidaire ?
- Comment prévenir la crise suicidaire : oser en parler
- Comment intervenir : posture d'écoute, attitudes à éviter, mise en sécurité

Séquence 3 : Un focus sur l'accompagnement des crises de type « spirituel »

- Crises spirituelles ou possessions : approche anthropologique et clinique
- Repères interculturels : croyances, pratiques rituelles, rapport au corps et à l'invisible
- Quand les crises relèvent-elles du soin, du religieux, du social ?

Séquence 4 : Un focus sur l'addictologie

- Qu'est-ce que les addictions
- Entre usages simples, usages à risque et dépendance
- Typologie des addictions avec et sans substance
- Savoir repérer les signes d'alerte et agir

Séquence 5 : La posture professionnelle

- La posture professionnelle adaptée
- Les co-interventions avec des acteurs culturels ou du religieux
- Le relais vers les structures adaptées
- Faire appel à un médiateur et/ou interprète interculturel

Intervenant : Psychologue clinicien de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Pour toute demande de renseignements et/ou d'inscription, veuillez contacter le pôle formation via l'adresse mail suivante : formation@terrapsy.org ou par téléphone : 09 82 25 62 45

Les compétences psychosociales et l'estime de soi

Les compétences psychosociales sont un ensemble de compétences cognitives, émotionnelles et sociales qui ont pour objectif d'améliorer la gestion de la vie quotidienne notamment via les relations à soi et aux autres. Elles sont un facteur clé de la santé et du bien-être. De nombreux programmes et actions visent le développement de ces dernières à l'échelle individuelle et collective. Mais peut-on mettre en place des programmes similaires selon l'origine et la culture des publics ? Comment tirer partie de l'histoire person-

Durée de la formation : 18 heures

Dates : 19-20 et 21 octobre 2026

Horaires : 8h30 - 15h30

Formation en présentiel

Lieu : A préciser ultérieurement

Public visé : Tout professionnel et bénévole du secteur sanitaire et social, éducatif et pédagogique, ayant des missions d'accompagnement et de soutien

Prérequis : Aucun

Coût par personne : Coût pédagogique pris en charge

Objectif général de la formation

Mettre en place des actions de développement des compétences psychosociales en direction des publics de cultures diverses

Objectifs d'apprentissage

- Décrire l'impact des compétences psychosociales sur la gestion de la vie quotidienne
- Définir ce qu'est l'estime de soi
- Présenter l'impact de la culture sur les compétences cognitives, émotionnelles et sociales

Contenu

Séquence 1 : Les compétences psychosociales, de quoi parle-t-on ?

- Définitions des compétences psychosociales
- L'impact des compétences psychosociales dans la gestion de la vie quotidienne

Séquence 2 : L'estime de soi

- Qu'est ce que l'estime de soi
- Impact de l'estime de soi sur les comportements
- Des outils pour mesurer l'estime de soi

Séquence 3 : Les compétences cognitives

- Quels sens donner à la notion de conscience de soi, selon les cultures d'origine ?
- Comment mettre en valeur sa capacité à savoir prendre des décisions constructives ?

Séquence 4 : Les compétences émotionnelles

- La place et l'expression des émotions
- Comment travailler le ressenti et l'expression des émotions tout en tenant compte de la culture d'origine ?
- Le stress : une notion interculturelle ?
- Comment s'appuyer sur les expériences vécues pour savoir gérer son stress ?

Séquence 5 : Les compétences sociales

- Existe-t-il des spécificités de communication inhérentes à la culture ?
- Se faire comprendre pour développer des relations constructives et pour résoudre des difficultés

Intervenante : Psychologue de la santé de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

Pour toute demande de renseignements et/ou d'inscription, veuillez contacter le pôle formation via l'adresse mail suivante : formation@terrapsy.org ou par téléphone : 09 82 25 62 45

Retours d'expérience de formation

193 stagiaires ont été formés en **2025** pour un total de **1958 heures** de formation
par Terra Psy-Psychologues sans Frontières

100% des stagiaires aux formations en 2025 ont déclaré être satisfaits (32%) ou très satisfaits (68%) des prestations proposées.

98% des stagiaires soulignent la qualité des intervenant.e.s

84% estiment que les formations ont parfaitement répondu à leurs attentes et ont permis d'améliorer leurs connaissances (progression de 0.44 point entre l'avant et l'après formation).

Points positifs relevés par les stagiaires :

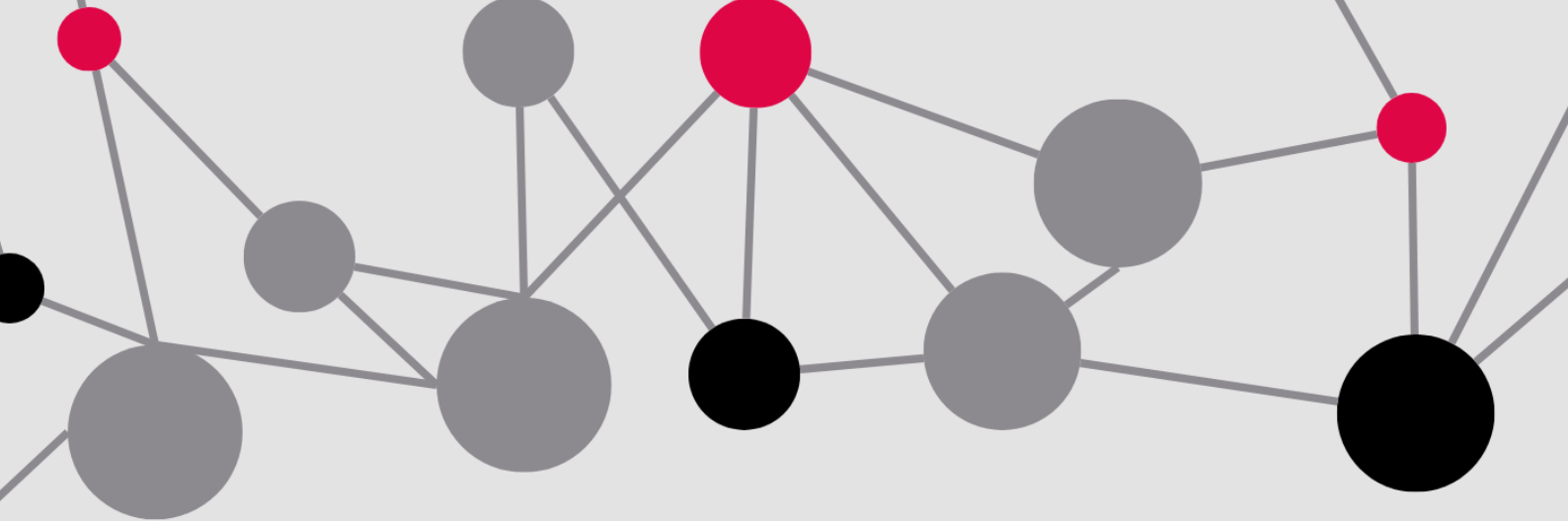
- Des formations adaptées au terrain mahorais
- La qualité des apports théoriques
- Les échanges de pratiques
- Les techniques d'animation
- La bienveillance des formateur.ices

Paroles de stagiaires (Extraits de paroles tirés des évaluations de formation de l'année 2025)

- « Cette formation va me permettre d'améliorer mes pratiques professionnelles et mes accompagnements »
- « J'ai maintenant, de bons outils pour savoir m'adapter à mon public »
- « Formation très dynamique avec beaucoup d'échanges et de partages de point de vue »
- « Le contenu de la formation est complet et reprend les aspects importants des différences culturelles et des pratiques »
- « Une formation très riche, un intervenant expert et très ouvert aux échanges »

Ils nous ont fait confiance en 2025 :

- ACFAV
- ARS Mayotte
- Association Horizon
- Coallia
- DAAF Mayotte
- HAD Mdzhade
- La Croix Rouge
- LEA L'Espérance
- Mlezi Maoré
- Solidarité Mayotte
- Santé Sud
- Profession sport et loisirs



INFORMATIONS PRATIQUES



Les modalités d'accueil en formation

Modalités d'accueil en formation

- Le jour de la formation, le(s) formateur(s) vous accueille(nt) dans la salle, 15 minutes avant le démarrage de la formation. Ainsi, pour un bon déroulement de la formation, nous vous invitons à respecter les horaires indiqués sur la convocation.
- Par ailleurs, afin de garantir une bonne dynamique de groupe, nous vous demandons d'être assidus durant toute la durée de la formation. Si toutefois, vous étiez contraints de vous absenter sur une partie de la formation, merci de nous en informer le plus tôt possible.
- Chaque jour de formation, une pause de 15 minutes sera proposée dans la matinée et dans l'après-midi. La pause « déjeuner » dure, quant à elle, généralement, une heure.

Accompagnement des stagiaires à l'issue de la formation

Les formations se veulent interactives, ludiques et dynamiques, mais aussi pratiques et concrètes pour permettre aux stagiaires d'appliquer la théorie à leur environnement de travail et de gagner en efficacité dans le quotidien.

Dans la continuité de la formation, Terra Psy peut proposer, à la demande, un accompagnement des professionnels et/ou bénévoles, pour favoriser les échanges de pratiques, les analyses de pratiques, et/ou le transfert de connaissances/compétences dans l'exercice professionnel. Selon la durée de l'accompagnement sollicité, un devis pourra vous être adressé.

Qui peut s'inscrire sur les formations de Terra Psy ?

Les formations de Terra Psy sont ouvertes aux professionnels et bénévoles, œuvrant auprès de publics vulnérables, et issus des champs sociaux, médico-sociaux, éducatifs, judiciaires, de l'hébergement, du soin, etc. intervenant sur le territoire normand.

Afin de favoriser au mieux les échanges entre les stagiaires et avec le(s) formateur(s), le nombre de participants en formation sera limité à 15.

Un besoin spécifique ?



Terra Psy s'est engagée en 2023, dans une démarche d'amélioration continue d'accessibilité de ses formations pour les stagiaires à besoin particulier. C'est pourquoi, pour toute demande ou remarque, en lien avec un besoin spécifique (difficultés, handicap, etc.), veuillez contacter notre référente Handicap : **Gwénaëlle Boscher**

- via l'adresse mail suivante : referenthandicap@terrapsy.org
- ou par téléphone : **07 45 06 32 41** (du lundi au vendredi : 9h-12h30 ; 13h30-17h)

En cas d'annulation de la formation de votre part

En cas d'annulation de votre participation à une session de formation, moins de 11 jours calendaires avant le début de la formation, une indemnité de dédit correspondant au prix (en euros) de la formation sera due à Terra Psy (sauf conditions particulières : hospitalisation, contrainte majeure, etc.).

La demande d'annulation doit être faite par courrier en recommandé, ou par e-mail à l'adresse suivante : formation@terrapsy.org

Règlement intérieur du pôle de formation de Terra Psy-Psychologues sans Frontières

L'association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 a pour objet :

- La prise en charge psychologique des populations migrantes
- La formation
- La mise à disposition de professionnels pour des missions de soutien, d'intervention de santé au niveau national et international
- La recherche pour les acteurs de solidarité et de santé mentale
- L'animation de projet
- Le partage de connaissances théoriques et de terrain avec des institutions et des organismes ayant le même intérêt.

Préambule et champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à toutes les personnes ayant la qualité de stagiaires dans le cadre des formations organisées par Terra Psy – Psychologues sans Frontières. Il ne concerne ni les salariés, ni les formateurs, ni les bénévoles de l'association.

Il a pour objet de définir les règles :

- d'hygiène et de sécurité ;
- de discipline et de comportement au sein des formations ;
- de sanction et de procédure disciplinaire le cas échéant.

Le règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 et suivants du Code du travail.

Il est porté à la connaissance des stagiaires avant le début de la formation et reste consultable à tout moment pendant la formation, par affichage dans les locaux et sur le site internet de l'organisme : www.terrappsy.org.

Ce règlement s'applique à tout stagiaire présent dans le cadre des formations, quel que soit le lieu de déroulement, y compris dans des locaux mis à disposition par des partenaires.

Article 1 – Entrée en formation et consultation du règlement

Chaque stagiaire reçoit un exemplaire du règlement intérieur avant le début de la formation. Il s'engage à le respecter pendant toute la durée de l'action de formation.

Le non-respect des dispositions du présent règlement peut entraîner l'application de sanctions disciplinaires, conformément aux procédures prévues aux articles R.6352-4 à R.6352-8 du Code du travail.

Article 2 – Informations demandées au stagiaire

Conformément à l'article L.6353-9 du Code du travail (modifié par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018), les informations demandées au stagiaire peuvent avoir deux finalités :

- Évaluer l'aptitude du stagiaire à suivre l'action de formation, en lien avec le contenu et les objectifs de la formation.
- Assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation, notamment pour la gestion des inscriptions, l'établissement des conventions et factures, la traçabilité, le suivi des présences et la délivrance des certificats de réalisation.

Les informations collectées peuvent comprendre le nom, le prénom, la structure d'affiliation, le poste occupé, et d'autres données nécessaires à la bonne organisation de la formation. Toutes ces informations sont traitées conformément à la réglementation sur les données personnelles (RGPD).

Section 1 : règles d'hygiène et de sécurité

Article 3 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée par la Direction de l'organisme de formation s'agissant de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 4 – Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de l'organisme de formation.

Chaque stagiaire est tenu d'en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre calmement les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou, le cas échéant, des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement alerter les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable, et en informer un représentant de l'organisme de formation.

Tout stagiaire est tenu de respecter strictement les consignes d'évacuation et de sécurité en cas d'incendie ou d'alerte.

Article 5 – Boissons alcoolisées et drogues

Conformément aux règles de sécurité et de discipline applicables aux organismes de formation, l'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est également interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux où se déroule la formation, y compris ceux mis à disposition par des partenaires.

Article 6 – Interdiction de fumer

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail.

Cette interdiction s'applique notamment aux salles où se déroulent les formations ainsi qu'à l'ensemble des locaux dans lesquels figure une signalisation d'interdiction.

L'usage de cigarettes électroniques est également interdit dans les mêmes conditions.

Article 7 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident, survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail, avertit rapidement le service de formation.

Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Section 2 : Discipline générale

Article 8 – Assiduité et certification de fin de formation

Les stagiaires sont tenus de suivre toutes les séquences programmées par l'organisme de formation avec **assiduité et ponctualité**, sauf autorisation préalable délivrée par la direction de l'organisme.

Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires, par demi-journées, et contresignées par l'intervenant.

À l'issue de l'action de formation, le stagiaire reçoit un **certificat de réalisation**, à transmettre, le cas échéant, à son employeur, à son service de formation, à l'administration ou à l'organisme financeur.

Article 9 – Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles ou autorisation préalable, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

Article 10 – Absences, retards ou départs anticipés

Toute absence, retard ou départ anticipé prévisible du stagiaire doit être signalé à l'organisme de formation dans les meilleurs délais, par écrit (courrier ou courriel).

- En cas de maladie, le stagiaire doit prévenir l'organisme de formation dès la première demi-journée d'absence. Un justificatif peut être demandé dans un délai de 48 heures, lorsque cela est possible.
- En cas d'accident survenu pendant la formation ou lors du trajet, les circonstances doivent être communiquées par écrit dans un délai de 48 heures.

Toute absence non justifiée ou tout manquement répété aux obligations d'assiduité et de ponctualité peut donner lieu à l'application d'une sanction disciplinaire, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 11 – Accès aux locaux de formation

Les locaux de Terra Psy sont ouverts aux stagiaires de 9h00 à 17h00.

Sauf disposition particulière communiquée par l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme à la formation.
- procéder dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 12 – Comportement

Les stagiaires s'engagent à adopter un comportement respectueux et conforme aux règles de vie en collectivité ainsi qu'aux consignes données par le formateur pour le bon déroulement de la formation.

Ils s'engagent à faire preuve de discrétion concernant les échanges, informations ou situations personnelles portées à leur connaissance dans le cadre de la formation, afin de préserver la confidentialité et la liberté d'expression au sein du groupe.

Ils font preuve de correction et de courtoisie entre eux et à l'égard des personnes qu'ils sont amenés à côtoyer dans le cadre de la formation.

Les stagiaires s'engagent à

- ne pas avoir de communications téléphoniques durant les temps de formation,
- retirer les informations affichées dans la salle de formation.

Article 13 – Utilisation du matériel

L'usage du matériel mis à disposition par l'organisme de formation se fait sur les lieux de formation et exclusivement dans le cadre de l'activité de formation. Toute utilisation à des fins personnelles est interdite, sauf autorisation expresse de l'organisme de formation.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le cas échéant, stagiaire signale au formateur toute anomalie du matériel.

Article 14 – Enregistrement

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 – Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre du droit d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour le strict usage personnel.

Toute reproduction, diffusion ou partage à des tiers est interdite sans autorisation expresse.

Article 16 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels déposés par les stagiaires dans les locaux de formation, sauf en cas de faute grave de l'organisme.

Section 3 : représentation des stagiaires

Les règles de représentation des stagiaires définies par les articles R.6352-9 et suivants du Code du Travail ne s'appliquent pas si la durée de cette formation est inférieure à 500 heures.

Lorsque les formations de Terra Psy sont intégrées à un cursus de formation de plus longue durée, dispensé par un autre organisme, le règlement intérieur de cet organisme s'applique.

Section 4 : Discipline, sanctions, procédures

Conformément aux articles R.6352-4 à R.6352-8 du Code du travail, dont certains modifiés par le décret n°2019-1143 du 07/11/2019 :

• Définition d'une sanction (Art. R.6352.3 modifié)

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré comme fautif. Cette mesure peut affecter immédiatement ou non la présence du stagiaire dans la formation ou mettre en cause la continuité de la formation reçue.

Les sanctions sont proportionnées à la gravité de la faute. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

• Information préalable du stagiaire (Art. R.6352.4 modifié)

Aucune sanction ne peut être infligée sans que le stagiaire ait été informé des griefs retenus contre lui.

Procédure en cas de sanction affectant la présence (Arts. R.6352.5 et R.6352.6 modifiés)

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage une sanction ayant une incidence sur la présence du stagiaire :

- Le stagiaire est convoqué par écrit. La convocation précise l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est adressée par lettre recommandée ou remise contre décharge.
- Le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix lors de l'entretien.

Le directeur ou son représentant expose le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. La notification à l'employeur ou à l'organisme financeur se limite aux informations strictement nécessaires, afin de respecter la confidentialité.

Décision et notification (Art. R.6352.6 modifié)

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Mesure conservatoire (Art. R.6352.7)

Lorsque l'agissement rend indispensable une exclusion temporaire immédiate, la durée de l'exclusion est fixée à la journée. Aucune sanction définitive ne peut être prise sans que la procédure décrite aux articles R.6352.4 à R.6352.6 ait été respectée.

Information de l'employeur et de l'organisme financeur (Art. R.6352.8 modifié)

Le directeur de l'organisme informe l'employeur et l'organisme financeur de la sanction prise, en communiquant uniquement les informations strictement nécessaires.

Types de sanctions possibles

- Rappel à l'ordre
- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

Section 5 : procédure de réclamation

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (commanditaires, stagiaires, formateurs) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation de Terra Psy ou de faire remonter auprès du même organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de l'organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation :

- par courrier postal adressé à : 16 avenue de Frileuse – 76610 Le Havre
- par courrier électronique à : formation@terrapsy.org

Droits des stagiaires : La réclamation ne suspend pas les obligations du stagiaire, ni les procédures disciplinaires en cours.

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant, au plus tard dans un délai d'un mois.

Confidentialité et traitement des données : Les réclamations sont traitées en conformité avec le RGPD.



Les conditions générales de vente

Généralités

1. Désignation

Terra Psy - Psychologues sans Frontières est une association (Loi 1901), spécialisée dans le champ de la santé mentale. Son siège social est situé au 16 avenue de Frileuse – 76610 Le Havre.

Terra Psy - Psychologues sans Frontières conçoit, élabore et dispense des formations sur-mesure, en intra ou inter structures seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Le commanditaire** : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès de l'association Terra Psy - Psychologues sans Frontières.
- **Le stagiaire** : la personne physique qui s'inscrit et participe à une formation.
- **L'OPCO** : les opérateurs de compétences agréés par l'Etat, chargés d'accompagner la formation professionnelle

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par Terra Psy – Psychologues sans Frontières au bénéfice de ses clients.

Toute inscription ou commande vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles sont portées à la connaissance du commanditaire préalablement à la validation de l'inscription, conformément à la réglementation en vigueur.

Les conditions de vente

1. Formations proposées au catalogue

Toute demande d'inscription à l'une des formations figurant au catalogue, doit être effectuée au moyen d'un bulletin d'inscription dûment complété et transmis :

- soit par voie postale à l'adresse suivante : Terra Psy – Psychologues sans Frontières 16 avenue de Frileuse, 76610 Le Havre
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : formation@terrapsy.org
- soit directement en ligne via le site internet de l'association : www.terrapsy.org

Certaines formations peuvent nécessiter l'élaboration d'un devis. Ce devis (dont les prix sont renseignés en euros) a une limite de validité de six mois à partir de sa date d'émission. Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à la signature, par le commanditaire, du devis et à l'acceptation sans réserve des CGV (signature manuscrite, électronique, email validé).

Les frais annexes liés à la formation, notamment les frais de repas, d'hébergement et de transport, restent à la charge du stagiaire, sauf disposition contraire expressément prévue.

Conformément au Code de la consommation, le droit de rétractation s'applique uniquement lorsque l'inscription à la formation est conclue à distance ou hors établissement par un commanditaire particulier.

Lorsque la formation débute avant l'expiration du délai légal de rétractation, et avec l'accord exprès du commanditaire, celui-ci renonce à l'exercice de son droit de rétractation.

Les informations transmises sont traitées conformément au RGPD

2. Formations dispensées en intra-structure.

Toute commande de formation en intra-structure doit être effectuée :

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : formation@terrapsy.org
- soit directement en ligne via le site internet de l'association : www.terrapsy.org
- soit par téléphone : 07.45.06.32.41

Chaque demande fait l'objet d'une proposition d'offre technique et financière (OTF et Devis).

L'acceptation formelle par le commanditaire de cette offre doit parvenir à Terra Psy - Psychologues sans Frontières au moins trois mois avant la date de la première journée de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la formation.

Les frais annexes liés à la formation, notamment les frais de repas, d'hébergement et de transport, restent à la charge du stagiaire, sauf disposition contraire expressément prévue

A signature de l'offre technique et financière, le commanditaire s'engage à réunir les conditions de réalisation de la prestation dans un délai de 6 mois (date(s), lieu(x), liste de stagiaires, etc.).

Terra Psy - Psychologues sans Frontières se réserve le droit de refuser toute commande d'un commanditaire avec lequel il existerait un litige (ex défaut au paiement d'une commande antérieure).

Les informations transmises sont traitées conformément au RGPD

Conditions d'annulation des formations proposées au catalogue

Terra Psy - Psychologues sans Frontières se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants (moins de 8 personnes) d'annuler la formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de début prévue. Dans ce cas, Terra Psy - Psychologues sans Frontières en informe par écrit chaque commanditaire et/ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

L'enregistrement définitif d'une inscription étant nominative, toute demande de changement par le commanditaire, quant à l'identité du ou des stagiaires donne lieu à une nouvelle inscription aux conditions prévues ci-dessus.

En cas d'absence totale du stagiaire, Terra Psy – Psychologues sans Frontières se réserve le droit de facturer la totalité du prix de la prestation conformément à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

En cas d'absence partielle ou d'annulation de la part du stagiaire, un remboursement partiel pourra être accordé selon les modalités précisées lors de l'inscription et sous réserve d'un préavis d'au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

Les conditions de règlement

1. Modalités de paiement des formations

Les factures sont émises par Terra Psy - Psychologues sans Frontières à l'issue des formations. Les paiements doivent intervenir par chèque ou virement bancaire à réception de la facture. Toute formation commencée est due dans son intégralité. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois et demie, le taux d'intérêt légal. Terra Psy - Psychologues sans Frontières aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du commanditaire sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Terra Psy - Psychologues sans Frontières.

Terra Psy facturera directement le commanditaire qui se fera rembourser par son organisme financeur (OPCO). Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse mail suivante : formation@terrapsy.org. Le remboursement par l'OPCO ne décharge pas le commanditaire de sa responsabilité de paiement.

À l'issue de la formation, une facture (dont les prix sont renseignés en euros) est adressée au commanditaire (et/ou à l'organisme payeur désigné par le commanditaire) et un certificat de réalisation est remis au stagiaire.

2. Retard et défaut de paiement des formations

Pour les commanditaires particuliers, les intérêts de retard ne pourront excéder un taux conforme au taux d'intérêt légal en vigueur au moment du retard de paiement.

Dispositions diverses

1. Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisé par Terra Psy - Psychologues sans Frontières pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. (Articles L111-1 et suivants).

De fait, le commanditaire et le stagiaire s'engagent à ne pas utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Terra Psy - Psychologues sans Frontières. La violation de cette clause constitue un manquement passible de sanction ou de recours juridique.

2. Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles recueillies via les formulaires (en ligne ou non) et les informations nécessaires à l'établissement des conventions ou contrats de formation sont utilisées exclusivement par Terra Psy - Psychologues sans Frontières pour gérer les formations. Elles ne sont pas communiquées à des tiers, sauf aux professionnels de l'association chargés de la gestion des formations, qui sont tenus à la confidentialité et à n'utiliser les données que pour leur mission spécifique.

Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD, le commanditaire ou le stagiaire dispose des droits suivants sur ses données personnelles :

- accès, rectification, mise à jour ou effacement des données,
- limitation ou opposition au traitement pour motifs légitimes,
- portabilité des données,
- définition de directives concernant la conservation, l'effacement ou la communication de ses données après son décès, et désignation d'une personne chargée de ces directives.

Il peut exercer ses droits ou introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en contactant le délégué à la protection des données de Terra Psy par courrier (16 avenue de Frileuse - 76610 Le Havre) ou par mail (secretariat@terrapsy.org), en joignant une copie d'une pièce d'identité valide.

Les données personnelles des stagiaires sont traitées par l'organisme Terra Psy - Psychologues sans Frontières en tant que responsable du traitement. Elles sont conservées pendant une durée maximale de 5 ans après la fin de la formation.

Pour toute question ou réclamation, les personnes peuvent contacter la CNIL à l'adresse « <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> »

3. Droit de la consommation et contentieux

En cas de litige ou de contestation relative à la formation, le droit français s'applique. Les parties s'efforceront toujours de rechercher un accord amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord, sont compétents :

- pour les litiges dont le montant excède 10 000 €, le tribunal judiciaire du Havre
- pour les litiges dont le montant est inférieur à 10 000 €, le tribunal de proximité ou le juge compétent localement.

Si l'une des dispositions des présentes conditions générales était jugée nulle ou inapplicable par une autorité compétente, cette disposition serait réputée non écrite, sans affecter la validité des autres dispositions, qui conserveront force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une des parties n'exerce pas, à un moment donné, un droit prévu par les présentes conditions ne vaut pas renonciation à ce droit pour l'avenir.

Comment financer votre formation

Vous êtes salarié(e.s) d'une entreprise/association

En tant que salarié, vous avez la possibilité de demander à votre supérieur hiérarchique d'inscrire votre demande de formation dans le plan de développement des compétences de votre structure. Votre demande peut être refusée. Si votre demande est acceptée, durant la formation, votre rémunération sera maintenue par votre structure. Financement possible par l'Opco de la structure. Si l'effectif de votre structure est inférieur à 50 salariés, la personne en charge de la formation peut demander à son Opérateur de compétences (Opco) de prendre en charge les dépenses liées à ces actions de formation : coûts pédagogiques, rémunérations, frais de transport, repas et hébergement.

Vous êtes agent de la fonction publique

Que vous soyez agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez demander à suivre une formation prévue au catalogue de Terra Psy, dans le cadre du plan de formation de votre administration ou de votre collectivité territoriale de rattachement. Pour les agents de l'État, cette demande est recevable, sous réserve que la formation demandée corresponde à « des nécessités du fonctionnement du service ». Pour les agents des collectivités territoriales, la formation doit correspondre à une « formation de perfectionnement ». Elle doit avoir pour objet de permettre le développement des compétences ou l'acquisition de nouvelles compétences. Pour les agents de la fonction publique hospitalière, la formation demandée doit correspondre à une action liée au développement ou à l'acquisition de connaissances ou compétences.

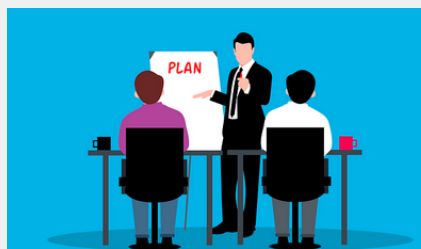
Vous êtes demandeur d'emploi

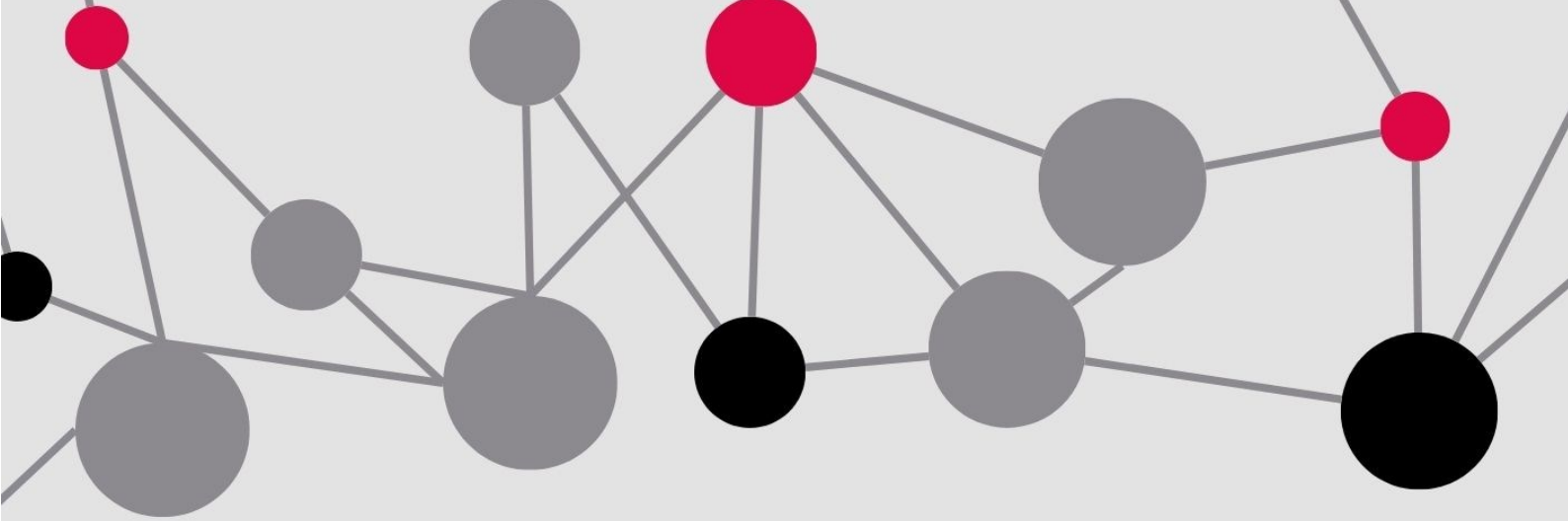
En tant que demandeur d'emploi inscrit à France Travail, vous pouvez demander à faire figurer une ou plusieurs formations dans votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Si votre projet de formation est validé, France Travail peut vous accorder une aide financière pour couvrir le coût pédagogique et durant votre formation vous percevrez une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle dont le montant sera fonction du régime d'indemnisation du chômage dont vous bénéficiez.

Vous êtes non-salarié(e.s) (profession libérale médicale et non médicale)

Si vous êtes travailleur indépendant, membre des professions libérales, commerçant, micro-entrepreneur vous avez la possibilité de bénéficier d'une prise en charge financière de votre formation auprès de l'organisme qui gère votre contribution à la formation professionnelle. Cet organisme est différent selon votre statut :

- FIF-PL : Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux (hors médecins),
- FAF-PM : Fonds d'assurance formation de la profession médicale (médecins libéraux).



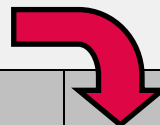


BULLETIN D'INSCRIPTION



Récapitulatif des formations

Cochez la (les) case(s) de(s) la formation(s) qui vous intéresse(nt)



Page	Titre de la formation	Dates	
11	L'écoute active et la posture professionnelle	Session 1 : 21-22 mai 2026	
11	L'écoute active et la posture professionnelle	Session 1 : 11 et 12 juin 2026	
12	Prévenir les risques d'usure professionnelle dans le cadre du travail social	26 et 27 octobre 2026	
13	L'écoute et la médiation interculturelle en santé mentale	5 mai 2026	
14	Première approche en santé mentale	Session 1 : 21-22 septembre 2026	
14	Première approche en santé mentale	Session 2 : 23-24 septembre 2026	
15	Les compétences psychosociales et l'estime de soi	19-20 et 21 octobre 2026	

Pour toute demande de renseignements sur une formation, n'hésitez pas à nous contacter
par téléphone : **09 82 25 62 45** ou par mail : **formation@terrapsy.org**

Bulletin d'inscription

Coordonnées du participant

Nom

Prénom

Fonction

Structure

Adresse

Numéro de téléphone

Adresse mail

Coordonnées du responsable de formation ou du suivi de l'inscription dans votre structure

Nom

Prénom

Fonction

Numéro de téléphone

Adresse mail

En signant le bulletin, j'accepte les conditions générales de vente disponibles dans ce catalogue

Fait à,

Le,

Signature du stagiaire

Signature et cachet du responsable de formation/chef de service

Bulletin d'inscription à renvoyer accompagné du tableau récapitulatif des formations choisies par mail à :

formation@terrapsy.org

Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD les données collectées via le bulletin d'inscription seront conservées 5 ans après la fin de la formation et ne seront pas communiquées à des tiers.



Terra Psy **Psychologues sans Frontières**

Siège social

16 avenue de Frileuse

76610 Le Havre

09 82 25 62 45

Antenne de Mayotte

21 avenue Abdallah Houmadi

M'Tsapéré

97600 Mayotte

Antenne de Rouen

26 rue Camille Saint-Saëns

76000 Rouen

09 82 25 62 45